



1^{er} Mai 2020

REGLEMENT

1- Définition

La Fun Rando Vélo est organisée dans le cadre du Lancement de la saison vélo de la Métropole Européenne de Lille.

Elle est organisée conjointement par la MEL, l'Association Aktionsport et l'Adav et se déroulera le mercredi 1^{er} mai 2020.

C'est une balade d'environ 20 km qui se déroule sur routes ouvertes à la circulation ne donnant lieu à aucun classement ni chronométrage.

Elle est ouverte à tous, à partir de 8 ans avec accord parental pour les mineurs. Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés de leurs parents.

Le départ et l'arrivée se feront sur le site fermé du Stadium de la MEL à Villeneuve d'Ascq. Le parcours emprunte des routes bitumées ou des chemins en l'état, dont certains sont destinés plus particulièrement à la pratique du vélo. Il ne présente pas d'aménagements et de protections particulières. Le cheminement est indiqué par un fléchage.

2- Affichage du Parcours

Le parcours est disponible à partir du 1^{er} février sur les sites internet www.lillemetropole.fr et www.funrandovelo.fr et sera affiché sur le lieu de départ et sur des roadbooks distribués à chaque participant.

3- Code de la Route

Les participants à cette randonnée ne sont absolument pas prioritaires. Ils sont tenus de respecter le code de la route, et sont complètement responsables de leurs faits et gestes sur tout le parcours. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages dus au non respect des règles de code de la route par les participants.

4- Assurances et Responsabilité

Responsabilité Civile

Conformément à la législation, l'organisateur souscrit à une assurance responsabilité civile qui garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité.

Accident corporel

Il appartient au participant de se garantir, et d'être en possession d'une assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant tous les frais inhérents aux dommages corporels éventuels encourus lors de sa participation à l'évènement.

Domage et Responsabilité du matériel.

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants en cas de chute ou de vol. Il incombe aux participants de se couvrir contre ce type de risque.

Par l'acceptation de ce règlement, les participants reconnaissent la non responsabilité des organisateurs pour la surveillance des leurs biens pendant l'épreuve.

5- Respect de l'environnement

En tant que participant inscrit, vous vous engagez à respecter la nature et tous les différents espaces traversés, et à veiller à ne pas les endommager. Le jet de tout objet, récipient, papier ou détritiques sur la voie publique ou dans la nature est interdit, de même que tous déchets biodégradables.

Vous vous engagez à collecter vos déchets et à les déposer dans les poubelles disposées sur le parcours ou mises à disposition par les organisateurs.

6- Matériel

Le participant doit utiliser un vélo en parfait état de marche. Le port du casque à coque rigide est vivement recommandé pour tout le monde, et il est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.

Le participant inscrit recevra une plaque de cadre afin de l'identifier aux divers arrêts, ravitaillements ou animations. Cette plaque devra impérativement être attachée sur le guidon du vélo de façon visible.

7- Ravitaillement

Les organisateurs proposent un ravitaillement le long du parcours et un à l'arrivée.

8- Conditions de Participation

Pour participer à la Fun Rando Vélo, il faut réunir les conditions suivantes :

- Avoir plus de 8 ans le jour de l'épreuve,
- Pour les mineurs, présenter une autorisation parentale manuscrite accompagnée d'une photocopie des pièces d'identité du mineur et du parent signataire,
- Les enfants de moins de 8 ans pourront participer uniquement s'ils sont accompagnés par un adulte,
- Etre en bonne santé et ne présenter aucune contre indication à la pratique du vélo. La décision de prendre le départ de la Rando est totalement de la responsabilité du participant,
- Posséder une assurance responsabilité civile en cours de validation et être couvert individuellement en cas d'accident corporel ou matériel,
- Avoir réglé le prix de l'inscription,
- Accepter le présent règlement.

9- Droits d'inscription

- Le prix de l'inscription est de 2 € à régler en ligne pour toute inscription par internet, et en chèque ou espèce pour toute inscription sur place.
- Elle est redevable quel que soit l'âge du participant à partir du moment où il a son propre vélo.
- Elle est gratuite pour les enfants transportés ou tractés par un tiers.
- L'inscription est personnelle et irrévocable. Elle ne peut être ni échangée, ni cédée, ni remboursée. Cette inscription donne droit aux différents services énumérés ci-dessous :
 - o Les droits d'inscription restent acquis à l'organisation quoi qu'il advienne,

- Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne sera tenue pour responsable en cas d'accident survenu ou provoqué sur la randonnée,
 - L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et se réserve le droit d'exclure le participant,
 - Le nombre d'inscrits étant limité, l'organisateur pourra clôturer les inscriptions dès que la jauge est atteinte.
- L'inscription comprend :
- Un accueil café,
 - Un package participant,
 - Un accès aux ravitaillements,
 - Un accès aux différentes animations sur la zone départ et arrivée et sur le parcours,
 - Un accès au parc à vélo gardé sur la zone arrivée.

10- Inscriptions limitées

Le participant pourra s'inscrire à l'un des 4 départs proposés : 9h30 / 9h50 / 10h10 / 10h30
Chaque départ sera limité à 400 inscrits.

11- Droit à l'image et Informations

En acceptant le présent règlement, le participant, quel que soit son âge, autorise l'organisateur et les médias, à utiliser son image (photos ou vidéos) pour sa communication ou celle de ses partenaires.

De même, il accepte de recevoir les informations concernant la Fun Rando et les événements du même type, organisés dans la Métropole.

12- Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre ou annuler à tout moment l'évènement avant et pendant celui-ci.

Cela ne donnera à aucun recours par le participant.